



Faites place à la 0 !



Comme c'est l'habitude, la fête des Conscrits® va entraîner un certain nombre de contraintes sur la voirie en termes de circulation et de stationnement du 24 au 29 janvier prochains. En voici le détail.

Vendredi 24 janvier : Retraite aux flambeaux

A partir de 14h, le stationnement de tous véhicules ne sera pas possible rue de la Barmondière où les voitures de police seront, par contre, autorisées à circuler à double sens.

De 19h à minuit, le stationnement et la circulation sera interdits :

Rue d'Anse (entre la rue de la Sablonnière et la place Carnot), rue Nationale, rue de la Sous-préfecture, rue de la Paix, rue des Fossés, rue Claude-Bernard.

De plus, la circulation sera interdite rue Roncevaux (entre la rue Nationale et la rue de Constantine), rue de la République, rue Corlin (autorisée à double sens pour les riverains) et allée des Cordeliers.

La circulation sera déviée au fur et à mesure de l'avancée du défilé.

Samedi 25 janvier : photos et aubades

Entre 9h et 12h, la circulation sera interdite rue de la Paix durant le déroulement des photos des Conscrits® sur le parvis de l'Hôtel de ville.

Entre 12h et 20h, le stationnement de tout véhicule sera interdit boulevard Jean-Jaurès, côté est (entre le carrefour Capitaine-Giraud et le sud de l'Hôtel de ville), gare routière côté ouest (pour 2 bus).

A partir de 15h : les fanfares d'honneur de la 0 défileront en centre-ville. Leur déambulation passera par les rues de Stalingrad, d'Anse, Nationale, Sous-préfecture ainsi que sur les places des Arts et Claude-Bernard.

La circulation sera interrompue au fur et à mesure de l'avancée du défilé.

Dimanche 26 janvier : la Vague

De 7h à 14h : le stationnement et la circulation des véhicules sera interdite Rue d'Anse (entre la rue de la Sablonnière et la rue Nationale), rue Nationale, passage Saint-Martin, impasses Raisin et Bourdelin, rue Victor-Hugo (entre la rue Corlin et la rue Roland), rue de la Sous-préfecture (entre la rue Corlin et la rue Nationale), rue Paul-Bert (entre la rue Nationale et la rue Déchavanne), rue des Fayettees (entre la rue Etienne-Poulet et la rue Grenette), rue Etienne-Poulet (entre la rue Alsace-Lorraine et la rue Grenette), rue Boiron (entre la rue Déchavanne et la rue Nationale), rue Charles-Germain (entre la rue Déchavanne et la rue Nationale), rue Caroline-Blondeau (entre la rue Etienne-Poulet et la rue Nationale), rue Caroline-Blondeau (entre la rue Etienne-Poulet et la rue Nationale), rue des Fossés (entre la rue Claude-Bernard et la rue Nationale), boulevard Burdeau (entre la rue Bointon et la rue de Belleville), rue de Belleville (entre la rue Roncevaux et la rue de Vauxrenard), rue de la Barmondière (sauf véhicules de police).

La circulation sera également interdite : impasses Lacoste, Rebotton et Revin, avenue du Promenoir (entre la rue d'Anse et l'entrée des véhicules de la place de la Libération), passage de la Gerbe, rue Rousseau, rue Victor-Hugo (entre la rue Corlin et la rue Nationale), rue Pezan, rue de la Croix verte, rue Garibaldi, rue de Belleville (du boulevard Burdeau à la rue de Vauxrenard), boulevard Burdeau (à l'est de la rue Nationale sur une longueur de 60 mètres), rue Roncevaux (à partir de la rue Nationale sur une longueur de 60 mètres en direction de l'est), rue Etienne-Poulet dans le sens sud / nord (entre la rue Caroline-Blondeau et la rue Grenette).

Dans le même temps, la circulation s'effectuera de la façon suivante :

rue Etienne-Poulet (entre la rue Blondeau et la rue Grenette) sens nord / sud, la rue Jean-Cottinet sera à double sens entre l'avenue du Promenoir et la rue d'Anse, les rues transformées en impasse pourront être empruntées à double sens.

De 7h à 20h, le stationnement sera interdit avenue Saint-Exupéry, côté nord, à l'est du boulevard Gambetta, sur une longueur de 50 mètres.

Stationnement place de la Libération

Sur cette même plage horaire, les véhicules légers pourront stationner place de la Libération (mais pas hors de ce créneau horaire).

Du dimanche 24 janvier, 7h, au mercredi 29 janvier, 20h. Parking Bointon, le stationnement sera interdit sur une surface de 200 m² pour les véhicules des 20 ans.

Déviations :

La circulation des véhicules sera déviée :

>Au nord par le boulevard Roger-Salengro, au sud par le boulevard Henri-Barbusse et l'avenue Edouard-Herriot à partir du giratoire des Chantiers.

>Depuis l'est, la circulation sera orientée par le boulevard Louis-Blanc.

>Depuis la rue de Thizy (sens ouest/est), la circulation se fera au niveau du carrefour Capitaine-Giraud, par le boulevard Etienne-Bernand (en direction de Lyon) ou par le boulevard Jean-Jaurès (en direction de Paris).

Lundi 27 janvier : l'enterrement de la Classe 2020

Le stationnement sera interdit place Claude-Bernard (angle nord/est) sur 20 emplacements du dimanche 26 janvier, 20h, au mardi 28 janvier, 12h.

Lundi 27 janvier, la circulation sera autorisée sur l'ensemble du parking.

A partir de 19h, la circulation sera interrompue rue Nationale au fur et à mesure de l'avancée du défilé.

Contact Mairie Villefranche-sur-Saône :

Didier PRE, 06 85 29 81 26, dpre@villefranche.net